

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID: 093-229300082-20210304-2021_03_001-DE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 mars 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ETAIENT PRESENTS:

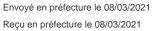
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES:

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Laroche, Mme Valleton



Affiché le



ID: 093-229300082-20210304-2021_03_001-DE



Vu le rapport de son président,

Délibération n° 2021-III-01 du 4 mars 2021

POUR INFORMATION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

POINT SUR LA STRATÉGIE VACCINALE EN SEINE-SAINT-DENIS.				
Le conseil départemental,				
Vu le Code général des collectivités territoriales,				



Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID: 093-229300082-20210304-2021_03_001-DE

après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la présentation du rapport pour information au Conseil départemental relatif au point sur la stratégie vaccinale en Seine-Saint-Denis.

> Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s): 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.